

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3139

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 26 C

À la première phrase, substituer aux mots :

« le secteur des transports »

les mots :

« les secteurs du transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.